

LES 10 DIMENSIONS GSAT



OSN - OMMS : OBLIGATIONS INSTITUTIONNELLES

L'article VII (chapitre III) de la Constitution de l'OMMS définit différentes obligations que doivent respecter les organisations membres telles que (a) accepter et se conformer de manière continue aux dispositions de la Constitution de l'Organisation Mondiale, (b) présenter un rapport annuel au Bureau Mondial du Scoutisme, (c) faire approuver par le Comité Mondial du Scoutisme, avant mise en vigueur, toute modification dans sa Constitution Nationale.

Outre les exigences formelles stipulées dans la Constitution de l'OMMS, la conformité à plusieurs bonnes pratiques démontre l'intégration d'une OSN dans le Mouvement Scout Mondial, telles que participer aux Conférences mondiales ou régionales et aux événements organisés par le Mouvement, s'enregistrer auprès des autorités nationales, protéger les logos et marques scouts, présenter les rapports d'audit financiers, etc.



CADRE DE GOUVERNANCE

La dimension (2) évalue la gouvernance de l'organisation. Le « conseil national » est l'organe chargé de l'élaboration de la politique de l'OSN tandis que l'« Assemblée générale » en est sa plus haute autorité. Le « conseil national » définit l'orientation stratégique de l'organisation et s'assure que la vision/mission à long terme, les buts, et les objectifs de l'organisation soient menés à bien par la direction et par l'« Équipe exécutive ». Les membres du conseil doivent être libres de toute influence et exercer leur fonction sous le statut de bénévole. Ils doivent disposer de certaines qualifications en ligne avec les principes de l'organisation et respecter les règles régissant les conflits d'intérêt. De plus, le conseil doit fonctionner selon ses propres règles de conduite en ce qui concerne la participation aux réunions, les quorums, les droits de vote et la durée de mandat.



CADRE STRATÉGIQUE

La dimension (3) traite de la raison d'être de l'OSN : sa vision, sa mission, sa cohérence au travers des opérations, sa structure, ses procédures, ainsi que l'image qu'elle donne à ses bénéficiaires et à son public. Elle étudie et évalue dans quelle mesure ces principes de gouvernance sont rédigés, adoptés, intégrés et leur cohérence avec les documents de gouvernance de l'OSN, sa structure et ses procédures, ainsi que la façon de les communiquer clairement aux parties prenantes et au public cible.



GESTION DE L'INTÉGRITÉ

La dimension (4) traite des normes et pratiques éthiques de l'organisation, de la politique « À l'abri de la maltraitance », des politiques comportementales et des processus et systèmes de non-conformité. Les politiques organisationnelles, les systèmes et les procédures seront prédéfinis et documentés afin que les membres du personnel et les bénévoles soient soutenus, non seulement dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités respectives, mais surtout dans leur conduite et leur comportement.



COMMUNICATION, PLAIDOYER ET IMAGE PUBLIQUE

La dimension (5) concerne la politique de communication de l'organisation à l'égard de ses différentes parties prenantes internes et externes, notamment ce qui concerne ses engagements opérationnels, ses finances, son administration et l'image globale qu'elle souhaite refléter et projeter. L'objectif général est ici d'évaluer la politique de transparence et la façon dont l'organisation garde son public et ses parties prenantes informés de ses opérations.



LES ADULTES DANS LE SCOUTISME

La dimension (6) traite de la manière dont l'OSN gère les sujets liés aux ressources humaines tels que le recrutement, la nomination, la formation, la gestion des performances, la rémunération et les avantages, la sécurité, la succession et les relations avec le personnel. Il est donc essentiel pour le succès et la pérennité de l'OSN, de choisir les bonnes personnes pour chaque poste, d'effectuer correctement l'évaluation et le suivi de leurs performances, et de les reconnaître et récompenser convenablement pour leurs efforts et résultats obtenus. Comme pour la Politique Mondiale des Adultes dans le Scoutisme, lorsque nous nous refferons aux adultes, nous parlons de professionnels rémunérés et de bénévoles.



ALLOCATION DES RESSOURCES ET CONTRÔLE FINANCIER

La dimension (7) se concentre sur les politiques financières, sur l'obtention et l'allocation des ressources et sur les contrôles financiers. L'objectif est de déterminer les niveaux de responsabilité et de transparence financière de l'organisation. Pour cela, il est nécessaire d'examiner et de mesurer les systèmes et processus financiers de l'organisation en place (ou inexistant), et d'identifier les domaines d'amélioration en vue de traiter les faiblesses du système financier.



PROGRAMME DES JEUNES

La dimension (8) traite de la raison d'être de l'OSN : de la planification de ses grands objectifs jusqu'aux détails de son mode de fonctionnement aux niveaux du programme, du projet et des actions. Les OSN ont besoin d'opérer sur certains systèmes d'ajustement concernant la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation et les retours.



POTENTIEL DE CROISSANCE

La dimension (9) traduit la nécessité pour les organisations à but non-lucratif en général, de faire des efforts pour maintenir leurs niveaux actuels en termes de service et de financement. Les OSN qui se développent sont susceptibles d'agir de manière proactive (sans quoi la « concurrence » est susceptible de diminuer leur « part de marché »). Plusieurs facteurs sont déterminants pour permettre à une organisation à but non-lucratif de se développer, parmi lesquels : se préparer à la croissance, démontrer des résultats, démarcher des financeurs spécifiques, et impliquer le temps, le talent et les ressources des membres du conseil.



AMÉLIORATION CONTINUE

Cette dernière dimension (10) se concentre sur l'amélioration continue et durable de l'OSN. Les systèmes de gestion de toutes les OSN doivent être audités, et les résultats doivent être transmis à toutes les parties concernées. De même, les OSN doivent mettre en œuvre des actions correctives et préventives, ainsi que tirer des leçons de l'exercice ; ceci est une condition préalable à l'amélioration continue de l'OSN.



SCOUTS
Créer un Monde Meilleur